

<p>Pour certaines activités, le tarif appliqué est calculé en fonction du Quotient Familial mensuel.</p> <p>QF = 1/12 Revenu déclaré de l'année N-2 + Prestations Mensuelles / nombre de parts</p>	
Activités	Tarifs
<p>Accueils de loisirs du mercredi et Vacances scolaires</p> <p>Tarif : Journée repas compris</p>	<p><u>Selon quotient familial :</u></p> <p><i>Tarifs du dispositif Loisirs Equitables Accessibles (LEA) pour les allocataires de la caf avec QF inférieur à 900 euros :</i></p> <p>de 0 à 300 € = 3,90 € de 301 à 600 € = 5.30 € de 601 à 900 € = 6.50 €</p> <p><i>Tarifs pour les autres cas, sauf communes extérieures :</i></p> <p>de 0 à 500 = 6.50 € de 501 à 900 = 8.50 € de 901 à 1500 = 9.50 € + de 1500 = 10.50 €</p>
<p>Accueils de loisirs du mercredi</p> <p>Tarif : Matin repas compris</p>	<p><u>Selon quotient familial :</u></p> <p><i>Tarifs du dispositif Loisirs Equitables Accessibles (LEA) pour les allocataires de la caf avec QF inférieur à 900 euros :</i></p> <p>de 0 à 300 € = 3.00 € de 301 à 600 € = 4.30 € de 601 à 900 € = 5.30 €</p> <p><i>Tarifs pour les autres cas, sauf communes extérieures :</i></p> <p>de 0 à 500 = 5,30 € de 501 à 900 = 6.50 € de 901 à 1500 = 7.00 € + de 1500 = 7.50 €</p>
<p>Accueils de loisirs du mercredi</p> <p>Tarif : Après-midi <u>sans repas</u></p>	<p><u>Selon quotient familial :</u></p> <p><i>Tarifs du dispositif Loisirs Equitables Accessibles (LEA) pour les allocataires de la caf avec QF inférieur à 900 euros :</i></p> <p>de 0 à 300 € = 2.10 € de 301 à 600 € = 3.50 € de 601 à 900 € = 3.70 €</p> <p><i>Tarifs pour les autres cas, sauf communes extérieures :</i></p> <p>de 0 à 500 = 3,70 € de 501 à 900 = 5.00 € de 901 à 1500 = 5.90 € + de 1500 = 6.75 €</p>